



FICHE D'INSCRIPTION 2020-21

Ateliers du 14 sept.2020 au 14 juin 2021

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone portable.....

Mail.....

ATELIERS CHOISIS

☐ Tarif Réduit 2^{ème} atelier/3^{ème} année

Adhésion annuelle pour tous les ateliers

☐ Adhésion annuelle individuelle : 15 €

☐ Adhésion annuelle famille : 30 €

☐ Accès Membres en Ligne : 50 €

☐ Adhésion annuelle collectivités/associations : 50 €

MONTANT TOTAL :

Le règlement des ateliers annuels peut être étalé en 3 paiements : 1er versement à la date d'inscription, 2ème en janvier, 3ème en avril

N.B. Réservation des stages quinze jours avant.

AUTRES

☐ J'accepte que mon image puisse être utilisée dans la médiatisation de l'association

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'actualités de l'association

Comment avez-vous connu les activités de l'association

L'organisation des ateliers, stages, rencontres, peut être modifiée, renseignez-vous!

**Les règlements sont à l'ordre de "Le Chant de la Terre", à renvoyer avec la fiche d'inscription à :
Le Chant de la Terre, 357 Keridaouen 29880 Plouguerneau**

La participation aux séances individuelles et collectives impliquent l'acceptation du règlement intérieur

Signature

précédé de la mention « Lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

La participation aux ateliers de pratiques corporelles et vocales implique l'acceptation de ce règlement.

Il a pour vocation d'organiser et de poser les règles de la pratique des activités dans cette association afin d'en faciliter le fonctionnement dans la convivialité. Nous vous remercions de bien vouloir le respecter.

- Le participant s'engage sur le cycle complet sur lequel il s'est inscrit.
- Le participant a la possibilité de régler en une fois ou en plusieurs fois ses séances et remet les chèques à l'intervenant lors de l'inscription avec les dates d'encaissement derrière.
- Une ou plusieurs séances manquées ne font pas l'objet d'un remboursement.
- Le participant peut choisir de quitter le cycle en cours, mais il n'y aura pas de remboursement, sauf cas exceptionnel appuyé par un certificat médical.
- Si le participant est dans l'impossibilité de se rendre à une séance, il est prié de prévenir l'intervenant 48 heures avant (ou dès qu'il le peut en cas d'empêchement de dernière minute). Il en est de même pour l'intervenant vis-à-vis du participant.
- Il est demandé aux participants de respecter la vie privée de chacun, les propos et échanges personnels qui sont partagés à l'intérieur d'une séance sont confidentiels .
- Il est demandé au participant d'arriver à l'heure aux séances. La salle est ouverte 15' avant la séance pour les séances collectives (sauf quand deux séances se suivent).
- Il est demandé au participant d'avoir une tenue confortable, des chaussettes pour la pratique, une bouteille d'eau et de quoi écrire. Il est possible de se changer sur place.